Intervention d'Alain Lambert,

Ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire Remise du Trophée du meilleur jeune fiscaliste 2003 Jeudi 15 mai 2003

Monsieur le président de la Commission des finances, Jean Arthuis, Mesdames et messieurs les députés, Mesdames et messieurs les sénateurs, Mesdames, messieurs, Chers étudiants,

C'est bien volontiers que j'ai répondu à votre invitation de venir remettre, ce soir, le trophée du meilleur jeune fiscaliste 2003.

C'est pour moi un plaisir, en ce lieu qui m'est très cher.

Mais aussi un *honneur* d'être associé à cette manifestation. Pour deux raisons :

-La première : elle met en avant une discipline noble —la fiscalité- et le ministre du Budget ne peut que s'en réjouir. Il ne m'a pas non plus échappé, en lisant votre étude, que les enjeux liés à la fiscalité revêtent une importance grandissante dans la vie des entreprises.

-La seconde : elle souligne la voie d'excellence que peut représenter l'Université. Le parcours et les mérites des lauréats, ce soir à l'honneur, parlent d'eux-mêmes.

1. Saluer cette belle initiative

Je souhaite saluer les auteurs de cette belle initiative :

-le Doyen Christian Louit, président honoraire de *l'Université d'Aix-Marseille* et responsable du Magistère de droit des affaires, fiscalité et comptabilité,

-Maîtres Patrick Dibout et Lionel Nentille, du réseau Ernst and Young, cheville ouvrière de ce projet.

Saluer *les membres du Jury*, qui ont fait passer aux 12 finalistes un « grand oral ».

Je salue la présence, au sein de ce jury, d'un représentant du MINEFI (Emmanuel Constans, le Médiateur de notre Ministère).

Et, naturellement, mettre à l'honneur *les 3 jeunes gagnants* de ce soir, qui ont traversé tant d'embûches pour voir leurs mérites reconnus.

Un avenir brillant leur est promis. Leur récompense (un stage rémunéré dans un cabinet d'avocats fiscalistes) leur assure déjà un début de carrière prometteur.

Un motif de satisfaction: ces talents aujourd'hui récompensés consacrent *l'excellence de l'enseignement supérieur*, en particulier les 3^e cycles universitaires. Ils forment, en France, de jeunes femmes et hommes prêts à occuper, dans le monde des affaires en particulier, de réelles responsabilités opérationnelles.

A travers ces trois lauréats, je voudrais également saluer *les* 400 étudiants qui se destinent à une carrière d'avocat fiscaliste ou de fiscaliste d'entreprise qui ont participé à ce jeu et ont passé l'épreuve écrite.

Une épreuve de droit fiscal que mes collaborateurs m'ont décrite comme redoutable. Je suis presque soulagé de n'avoir pas dû m'y plier...

Parler de « jeu » n'est peut-être pas tout à fait exact. Car, audelà de l'aspect ludique, cette compétition revêt un caractère « institutionnel » grandissant. Une reconnaissance académique de plus en plus affirmée.

Ce concours national est même devenu un *pré-requis* pour certaines formations universitaires très recherchées. Voilà la meilleure preuve de l'intérêt croissant de cette épreuve.

Mais elle présente, à mes yeux, un autre intérêt.

2. Rebondir sur les résultats de la vaste étude engagée à cette occasion

Cette année, vous avez lancé une vaste enquête auprès des directeurs financiers et fiscaux des 1 000 plus grandes sociétés françaises.

Ses résultats sont riches d'enseignements sur l'accueil réservé aux nouvelles mesures fiscales. Ils témoignent également des attentes. Pour le ministre du budget que je suis, ce retour en arrière comme cette projection sur ce qui nous reste à accomplir sont très précieux.

Permettez-moi de vous livrer, très brièvement, mes réflexions sur ces résultats.

1- ils me confortent dans la voie choisie par le gouvernement : tracer, dans les 5 années de la législature, un programme d'allègement et de simplification de la fiscalité pour restaurer la compétitivité et l'attractivité de notre économie.

Sur l'allègement de la fiscalité

Depuis mai dernier, nous avons allégé les impôts et charges pesant sur les entreprises de 2,7 Md€.

Je me réjouis de noter que les fiscalistes interrogés plébiscitent ces premiers signes adressés aux entreprises de France, pour alléger la pression fiscale.

C'est notamment le cas de la suppression définitive de la part salariale dans l'assiette de la taxe professionnelle (LFI 2003)

Comme de l'ensemble des *mesures* prises, dans le cadre de la loi « agir pour l'initiative économique », *pour faciliter la transmission des entreprises*.

J'y vois un encouragement à poursuivre notre action, pour revenir à un niveau de prélèvements comparable à la moyenne européenne.

Sur la simplification

Mais au-delà de la baisse des prélèvements, *la simplification* participe aussi de l'acceptation par les Français de l'impôt.

Un enseignement fort de cette enquête : l'importance accordée par les fiscalistes au pilotage du risque fiscal.

Même si, par mes fonctions, je suis naturellement soucieux des recettes fiscales, je comprends cet objectif. Il n'est pas illégitime pour une entreprise de vouloir maîtriser les risques et *optimiser le coût fiscal* de son activité.

Mais qui dit risque fiscal, dit existence d'une insécurité de la règle fiscale. Cette insécurité peut trouver sa source dans une complexité de la norme, laissant trop de place à l'interprétation, mais aussi dans une instabilité de la règle.

Forts de ce constat, l'une de nos priorités est de rendre la loi fiscale plus stable, plus lisible et mieux compréhensible des acteurs économiques.

La loi de finances pour 2003 comporte toute une série de mesures concrètes de simplifications pour les particuliers et les petites entreprises. Des taxes obsolètes ou au rendement insignifiants ont été supprimées. Et ce cap sera maintenu.

Je note aussi avec satisfaction la très bonne appréciation donnée aux mesures pour *améliorer la relation entre l'administration et le contribuable*, fut-ce une entreprise. C'est l'une de nos priorités, avec Francis Mer, et je suis heureux de la voir figurer dans votre étude.

J'insisterai sur deux mesures :

La première : la création de la Direction des Grandes Entreprises : les 24 000 plus grandes entreprises disposent désormais d'un guichet unique pour déclarer et payer leurs principaux impôts.

Le paiement de plusieurs impôts auprès du même poste comptable permet de constituer un compte unique et offre aux entreprises la possibilité de compenser impôts dus et créances fiscales sur l'Etat.

Un interlocuteur fiscal unique permet aussi d'améliorer le service rendu.

Cela concernera 35 000 entreprises d'ici 2005.

-la 2^e mesure à laquelle vous accordez prix, c'est *le succès de la télédéclaration*. 600 000 contribuables y ont recouru cette année. C'est un grand succès, qui a dépassé nos attentes.

Ces deux exemples, soulignés par votre panel, illustrent notre ambition, dictée par le bon sens : ce n'est plus aux usagers de s'adapter à notre organisation complexe, mais à notre organisation de s'adapter aux usagers.

Cette étude est, pour moi, un encouragement précieux à poursuivre dans cette voie.

Je m'en voudrais de prolonger encore mon propos.

Il est temps que les lauréats puissent savourer leur victoire. Ils l'ont bien mérité.

Merci de votre attention.